



FranceAgriMer

> ÉDITION mars 2015

# Variétés de blé tendre

Récolte 2015



LES ÉTUDES DE FranceAgriMer



# Récolte 2015

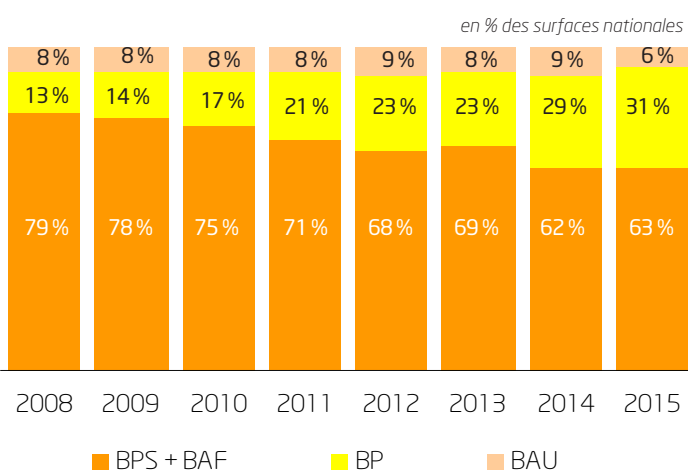
## Principales variétés de blé tendre

Les blés panifiables dominent avec une part qui progresse à 94 % des surfaces en blé tendre. Rubisko prend la tête du classement et dépasse les 10 % de la sole nationale. Ceci ressort d'une enquête menée en novembre et décembre 2014 en vue de la récolte 2015 auprès de 5 000 producteurs de blé tendre.

### Les blés supérieurs dominent

Les surfaces en blé tendre destinées à la panification dominent et particulièrement les blés panifiables supérieurs et les blés améliorants (BPS et BAF) qui couvrent 63 % des surfaces ; les blés panifiables courants (BP) passent de 29% à 31% de la surface nationale avec en particulier Rubisko, Trapez, Bergamo et Expert dans les dix premières variétés. Les blés pour autres usages, c'est-à-dire les blés fourragers et les blés biscuitiers, représentent 6 % des emblavements.

### Les blés panifiables dominent



Source : FranceAgriMer

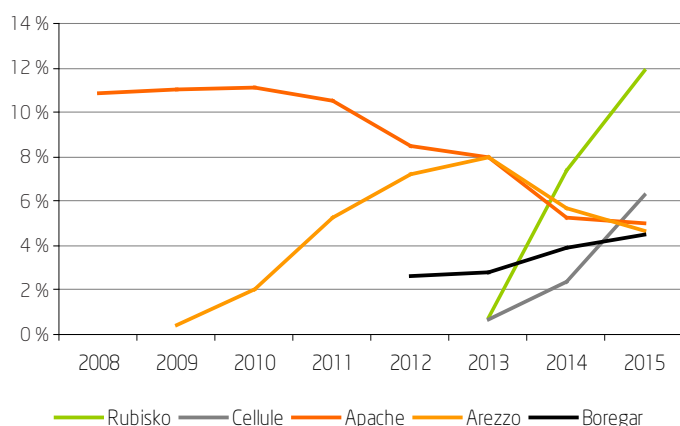
**BAF** : blés améliorants ou de force  
**BPS** : blés panifiables supérieurs  
**BP** : blés panifiables  
**BAU** : blés pour autres usages

### Rubisko dépasse les 10 %

Rubisko se maintient en première position et passe la barre des 10 % de la sole nationale. Elle se situe devant Cellule, qui progresse fortement et fait son apparition dans le top 5. Cette variété devance respectivement Apache et Arezzo qui diminuent encore et se situent au coude à coude ; ces deux variétés se placent avant Boregar qui progresse fortement et entre dans le top 5. Pakito et Altigo sortent du top 5.

### Évolution des 5 premières variétés

en % des surfaces nationales



Source : FranceAgriMer

### Renouvellement variétal

Les dix variétés les plus semées couvrent environ 44 % des surfaces en 2015 au lieu de 42 % en 2014 : la tendance à la diversification variétale semble ralentir entre 2014 et 2015. La tendance au renouvellement des variétés semble se maintenir cette année : le top 10 comprend ainsi des variétés récentes avec Rubisko (2012), Cellule (2012), Bergamo (2012) et Oregain (2012). Bergamo et Oregain (2012) font leur entrée dans la liste des 10 premières variétés, tandis que Altigo (2007) et Alixan (2007) en sortent.



### Les dix premières variétés en 2015

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées
Rubisko	2012	BP	11,9 %	11,9 %
Cellule	2012	BPS	6,3 %	18,2 %
Apache	1998	BPS	5,0 %	23,1 %
Arezzo	2008	BPS	4,7 %	27,8 %
Boregar	2008	BPS	4,5 %	32,3 %
Pakito	2011	BPS	3,4 %	35,7 %
Trapez	2009	BP	2,2 %	37,8 %
Bergamo	2012	BP	2,1 %	39,9 %
Oregrain	2012	BPS	2,0 %	41,9 %
Expert	2008	BP	1,9 %	43,8 %
<b>Autres variétés</b>			<b>56 %</b>	<b>100 %</b>

Source : FranceAgriMer

Les dix premières variétés sont des blés panifiables et parmi celles-ci six sont des blés panifiables supérieurs ; quatre des dix premières variétés sont recommandées par la meunerie (VRM), c'est-à-dire utilisables comme variétés pures. Trois d'entre elles sont classées blé panifiable pour la meunerie (BPMF), c'est-à-dire utilisable en mélange.

Les variétés recommandées par la meunerie pour la panification ou pour l'amélioration des farines ou pour la biscuiterie couvrent 32 % des surfaces nationales ; à ceci s'ajoutent 34 % de surfaces nationales couvertes par des variétés qui peuvent être utilisées en mélange par la meunerie ou la biscuiterie ; 3 % des surfaces sont couvertes par des variétés en observation par la meunerie.

### Les dix premières variétés

Variétés	Année d'inscription	Avis meunerie 2015*	Classe technologique Arvalis
Rubisko	2012	BPMF	BP
Cellule	2012	BPMF	BPS
Apache	1998	VRM	BPS
Arezzo	2008	VRM	BPS
Boregar	2008	BPMF	BPS
Pakito	2011	VRM	BPS
Trapez	2009		BP
Bergamo	2012		BP
Oregrain	2012	VRM	BPS
Expert	2008		BP

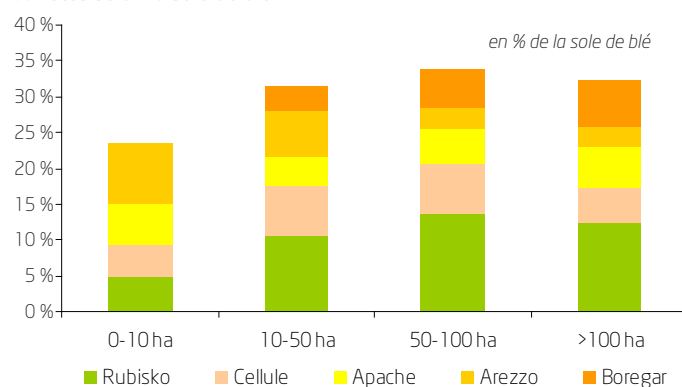
\* VRM = variété recommandée par la meunerie - BPMF = blé pour la meunerie française  
Source : FranceAgriMer/ANMF/ARVALIS 2014

Les semences certifiées représentent bien plus de la moitié (58 %) des surfaces semées en blé tendre.

### Rubisko et Cellule plutôt semés au nord, Apache et Arezzo au sud

Apache et Arezzo sont des blés majoritairement semés au sud d'une diagonale passant par Paris, zone où les exploitations sont de petite ou moyenne taille ; Rubisko et Cellule en revanche sont des blés qui sont plutôt semés au nord d'une horizontale passant par Paris, où les exploitations sont plus grandes.

#### Variétés selon la sole de blé

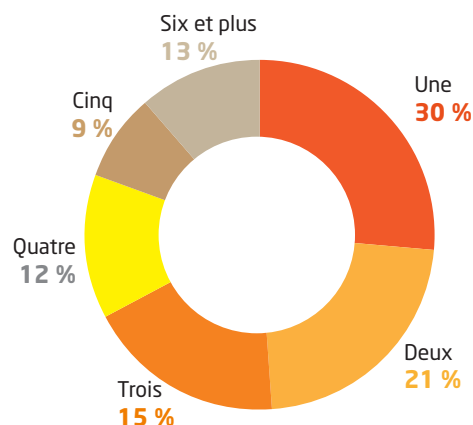


Source : FranceAgriMer

### 30 % des agriculteurs sèment une seule variété

Le nombre moyen de variétés de blé tendre semées par exploitation est d'environ 3. 30 % des agriculteurs enquêtés sèment une seule variété, 22 % d'entre eux sèment deux variétés. Plus d'un tiers des agriculteurs sème quatre variétés et plus.

#### Repartition des exploitations selon le nombre de variétés cultivées



Source : FranceAgriMer

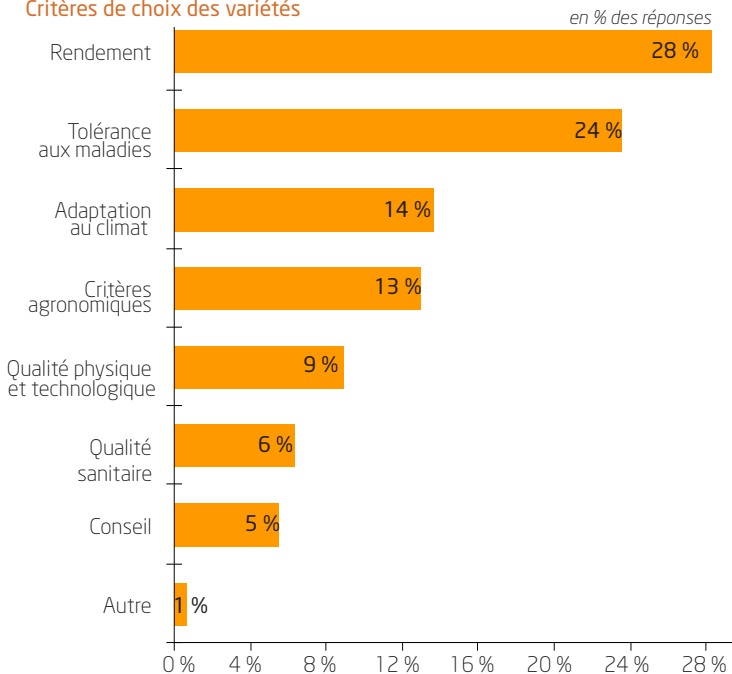


### Le rendement, premier critère de choix des variétés

Des questions sur les critères de choix des variétés ont été posées aux cultivateurs de blé tendre : « Quand vous semez du blé tendre, quels sont vos principaux critères de choix des variétés semées ? ». Plusieurs critères peuvent être cités.

Les principaux critères de choix cités par les agriculteurs sont le rendement (28 %), la tolérance aux maladies (24 %), l'adaptation au climat (14 %), les critères agronomiques (13 %), la qualité physique et technologique (9 %), la qualité sanitaire (6 %). Le rendement souvent cité, associe les notions de potentiel et de productivité. La tolérance aux maladies et la qualité sanitaire sont des critères qui préoccupent une majorité de cultivateurs céréaliers, en lien avec leur volonté de limiter les maladies et le recours aux produits phytosanitaires. L'adaptation au climat est également un critère essentiel dans le choix des variétés. Dans les critères agronomiques ont été regroupés la date de semis, l'adaptation aux sols, à la région, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus).

#### Critères de choix des variétés



Source : FranceAgriMer

Le critère qualité a été souvent cité par les agriculteurs qui mettent en avant la volonté de produire des blés qui présentent une bonne qualité technologique. La qualité de la variété est citée de manière générale ou avec les notions précises de poids spécifique et de teneur en pro-

téines ainsi que des notions de qualité meunière, de blés BPS ou BAF ou de blés biscuitiers. Les conseils émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques, de la presse agricole ou du voisinage. Ce critère revient dans 5 % des réponses. Dans 1 % des cas, la catégorie autre regroupe différents sujets : commercialisation, débouchés, coût et disponibilité des semences.

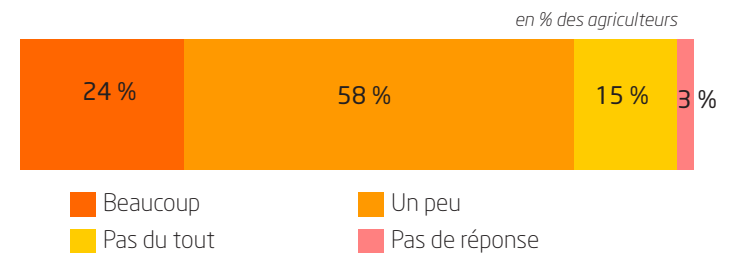
### Teneur en protéines et choix des variétés

Les cultivateurs céréaliers ont été interrogés sur l'importance de la prise en compte de la teneur en protéines dans le choix des variétés semées : « Dans quelle mesure tenez-vous compte du taux de protéines quand vous choisissez une variété de blé tendre ? ». Plusieurs critères peuvent être cités en réponse à cette question ouverte.

#### Une meilleure prise en compte du taux de protéines entre 2014 et 2015

24 % des agriculteurs enquêtés déclarent "beaucoup" tenir compte du taux de protéines pour choisir une variété de blé tendre et plus de la moitié prend ce critère « un peu » en compte. A l'inverse, 15 % des agriculteurs répondent qu'ils n'en tiennent pas du tout compte. En 2015, 82 % des répondants prennent un peu ou beaucoup en compte le critère taux de protéines contre 68 % en 2014.

#### Dans quelle mesure tenez-vous compte du taux de protéines lors du choix d'une variété de blé tendre ?

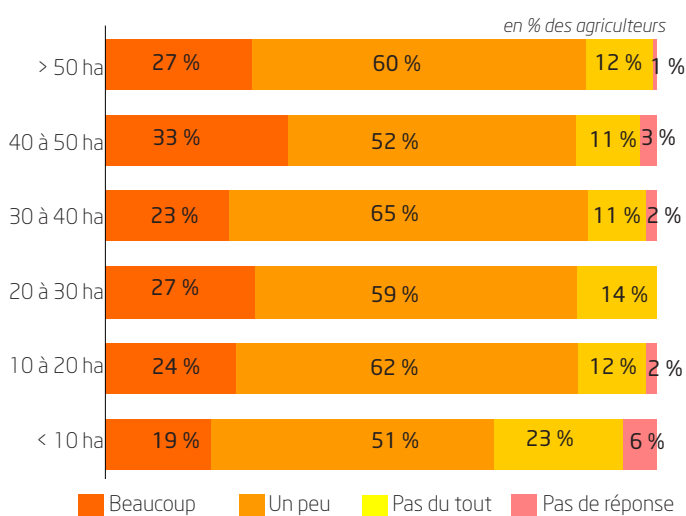


Source : FranceAgriMer

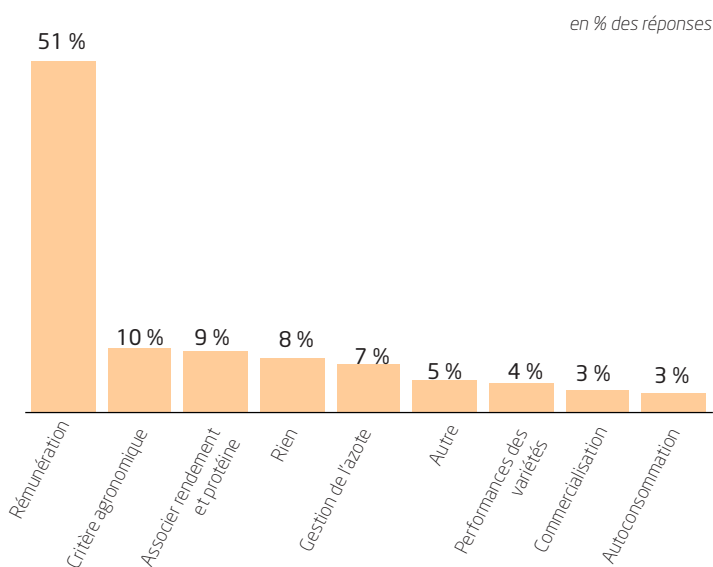
La prise en compte du taux de protéines dans le choix des variétés concerne surtout les exploitations de plus de 10 ha de blé. En effet, les petites exploitations (moins de 10 ha) ne prennent en compte (un peu et beaucoup) le taux de protéines que dans 70 % des cas contre au moins 85 % pour les exploitations de plus de 10 ha.



### Prise en compte de la teneur en protéines dans le choix des variétés



### Qu'est-ce qui vous inciterait à semer davantage de variétés sélectionnées pour leur aptitude à faire de la protéine ?



### La rémunération, un critère prédominant dans la prise en compte du taux de protéines

Le principal critère qui inciterait les agriculteurs pour choisir des variétés est une meilleure rémunération du taux de protéines (51 % des réponses). Le critère qui arrive en deuxième position est le souhait que les variétés performantes pour le taux de protéines le soient également pour d'autres critères agronomiques (10 % des réponses). Ainsi, dans les critères agronomiques ont été regroupés la date de semis, l'adaptation aux sols, à la région, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus), la tolérance aux maladies, l'adaptation aux conditions climatiques.

Le critère suivant, traduit la volonté des agriculteurs d'associer un bon rendement à un bon taux de protéines. Ce critère est apparu en force cette année (9 %) et représente donc une catégorie à part entière. Pour 8 % des répondants, aucune mesure ne pourrait les inciter à semer des variétés sélectionnées pour leur aptitude à faire de la protéine. La gestion des engrais azotés (7 % des réponses) est une préoccupation majeure des agriculteurs, ces derniers estimant que pour produire des blés ayant une bonne teneur en protéines, il faut fournir trop d'azote ; le tout dans un contexte réglementaire contraignant. Les critères suivants sont inférieurs à 5 %.

Source : FranceAgriMer

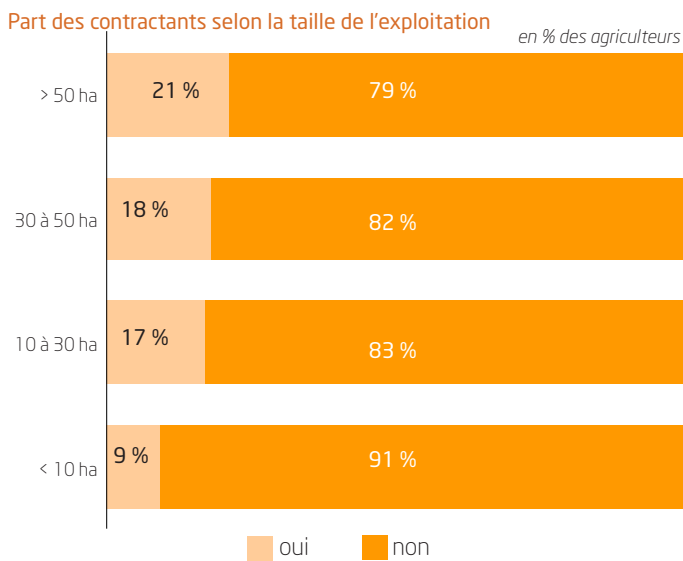
### Les contrats de production pour le blé tendre

La contractualisation de la production de blé tendre a été étudiée via un second volet de questions : « Si vous cultivez du blé tendre sous contrat de production (hors semence), combien d'hectares sont concernés dans votre exploitation pour la récolte 2015 ? ». Il a également été demandé pour chaque variété semée si elle fait ou non l'objet d'un contrat.

### Les contrats de production variables selon la taille des exploitations

Globalement, 16 % des agriculteurs cultivant du blé tendre déclarent contractualiser tout ou partie de leur production.

La contractualisation est plus développée dans les grandes exploitations avec 21 % de contractants dans les exploitations de plus de 50 hectares de blé tendre contre 9 % dans les exploitations inférieures à 10 hectares de blé. Les exploitations ayant une taille comprise entre 20 et 50 ha déclarent contractualiser autour de 18 % pour leur blé.



Source : FranceAgriMer

La contractualisation concerne tout ou une partie de la production de blé tendre. En moyenne, l'agriculteur en contrat de production cultive une surface en blé tendre de 40 hectares dont 23 hectares sont sous contrat. Plus de la moitié des contractants engagent au moins la moitié de leur surface ; à l'inverse, 18 % des contractants engagent moins du quart de leur surface. La contractualisation du blé constatée dans l'enquête est plus répandue dans les régions Auvergne, Bourgogne et Aquitaine.

### Variétés sous contrat, un choix de qualité

Le critère qualitatif est important dans le cadre contractuel : ainsi huit des dix premières variétés sous contrat sont des variétés de blé panifiable supérieur (BPS), une variété est un blé panifiable (BP) et l'autre est biscuitière.

Le choix variétal contractuel confirme en grande partie le choix du cadre général (avec et sans contrat). Rubisko est la plus souvent citée (11 % des cas) devant Arezzo (8 %) puis Apache (8 %). Le succès contractuel de Rubisko, Apache et Arezzo explique pour une part la position de ces variétés dans la sole nationale (avec et sans contrat). Ainsi, cinq variétés du top 10 semées en 2015 au niveau de la sole nationale se retrouvent dans le top 10 des variétés sous contrat.

#### Les 10 premières variétés sous contrat

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des contrats
Rubisko	2012	BP	11 %
Arezzo	2008	BPS	8 %
Apache	1998	BPS	8 %
Sy moisson	2012	BPS	4 %
Calabro	2012	BPS	4 %
Allez y	2011	BPS	3 %
Bermude	2007	BPS	3 %
Pakito	2011	BPS	3 %
Arkeos	2011	BB	3 %
Cellule	2012	BPS	3 %
<b>Autres variétés</b>			<b>52%</b>

Source : FranceAgriMer

**BAF** : blés améliorants ou de force

**BPS** : blés panifiables supérieurs

**BP** : blés panifiables

**BAU** : blés pour autres usages



## Méthodologie

Les résultats présentés dans ce document ont été obtenus à partir d'une enquête réalisée par voie postale durant les mois de novembre et décembre 2014 chez 5000 producteurs de blé tendre. Le taux de réponse utile est à ce jour de 23 %.

Tous les ensemencements sont pris en compte quels que soient l'origine des semences utilisées et l'usage des blés, commercialisés ou non. Les données présentées dans cette publication sont issues d'un sondage sur un échantillon obtenu par tirage au sort aléatoire ; il faut considérer les résultats avec toute la prudence requise en matière de statistique descriptive. L'échantillon des réponses ayant une surface moyenne de blé (32 ha) supérieure à celle de l'échantillon enquêté (27 ha), les résultats sont corrigés par une stratification par la taille des exploitations ; une extrapolation a été effectuée selon la strate des surfaces de chaque questionnaire reçu en fonction du rapport « échantillon national/échantillon en retour ».

Rédaction : Service des Bases d'information économique - Unité Enquêtes et données filières - Marion Philippe –

Fin de rédaction : 06 mars 2015 / Atelier d'Impression de l'Arboreal

Copyright 2014 : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.

